Réunion de Conseil Municipal

Lundi 04 avril 2017

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, et Franck VILLEMAIN

Excusés : Jérôme CHEVALIER donne procuration à Didier DONEY

Myriam CAILLE donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Secrétaire de séance : Jean-Michel TOURNIER

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 mars 2017 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 06 mars 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Marché de travaux de calibrage de la chaussée et aménagement Rue du Capitaine Treilhes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée pour les travaux de calibrage de la chaussée et aménagement Rue du Capitaine Treilhes. Après ouverture des plis, il propose de retenir l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir la SAS VERMOT de Gilley (25), pour un montant de 305 233.91 € HT soit 366 280.69 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le choix de la commission
- autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise VERMOT de Gilley (25650) ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants nécessaires au bon déroulement des travaux.

3. Création d'un poste d'ATSEM :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Considérant la nécessité de créer un poste d'ATSEM dans le cadre de la sélection professionnelle, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340 indice majorée 321.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter cette modification. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget communal.

4. Création d'un commerce de proximité en gestion directe :

Monsieur le Maire rappelle l'historique du commerce de proximité ouvert sur la commune de Frambouhans en 2012, et de nouveau fermé depuis le 31 octobre 2016 suite au décès du gérant. Monsieur le Maire rappelle que les personnes héritières ont nommé un mandataire judiciaire début novembre afin de procéder à la vente du fond de commerce. Jugeant que les différentes offres étaient irrecevables, la mandataire judiciaire a nommé Maitre Kremmer, huissier de justice à Maîche, afin de procéder à la vente aux enchères du mobilier, sachant que le bâtiment est propriété de la commune.

Suite à une réunion de travail à laquelle l'ensemble des membres du conseil municipal était convié, il a été convenu que la commune se portait acquéreur potentiel du lot mobilier dans l'optique d'une réouverture prochaine.

C'est pourquoi, lors de la vente aux enchères du 09 février 2017, la commune s'est vue attribuer le lot d'ensemble portant sur le mobilier pour la somme de 6520.80 € TTC, prix de départ.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Trésorier de Maîche afin de connaître les possibilités de réouverture du commerce par la commune. Après renseignement pris auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, il s'avère que la commune peut ouvrir un commerce de proximité en créant un budget M4 SPIC ainsi qu'une régie de recettes.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Sous-préfet le 10 mars afin d'exposé le projet de la commune dans le but de connaître l'avis de l'état. Au vu de l'échange très constructif, il s'avère que Monsieur le Sous-préfet est favorable à l'ouverture de ce nouveau commerce de proximité, conjointement à l'Agence Postale Communale, sachant que ce service répond à un besoin pour la population de Frambouhans et de ses environs.

Monsieur le Maire rappelle que trois groupes de travail ont été constitués au sein du Conseil Municipal : groupe « bâtiment et mobilier », groupe « commercialisation » et groupe « Finances, Ressources humaines et communication ». Ces groupes se sont réunis à plusieurs reprises afin de définir au plus juste le besoin de notre population.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une première approche a été réalisée auprès :

- des services de La Poste pour l'ouverture d'une Agence Postale Communale,
- de l'agence de la Presse dans le but de commercialiser la presse hebdomadaire et régionale,
- de la Française des Jeux dans le but de commercialiser les jeux à gratter.

L'ensemble des prestataires a donné un avis oral favorable.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un commerce de proximité en gestion directe conjointement à l'Agence postale Communale. Les produits à dispositions sont : Pains-Viennoiserie ; Fruits et légumes ; Presse ; produits de premières nécessitées (épicerie) ; Produits régionaux (fromage, charcuterie, …) ; Gaz.
D'autres produits pourront être proposés à la vente en fonction des besoins de la population.

5. Création d'un budget M4 SPIC :

Suite à la création d'un commerce de proximité en gestion directe, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un budget M4 SPIC (Services Publics à Caractères Industriels et Commerciaux). Ce budget sera assujetti à la TVA. L'activité concernée par ce budget est la vente de Pains-Viennoiseries, fruits et légumes, presse, produits de premières nécessitées (épicerie), produits régionaux (fromage, charcuterie, …) et gaz.
Une régie de recette sera mise en place dotée de moyens monétiques adossées à un compte de dépôts de fonds. Les stocks seront gérés au sein de la régie par le régisseur. Le personnel sera mis à disposition par la commune qui facturera périodiquement au budget annexe le montant des salaires et charges à reverser.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création du budget M4 SPIC, et autorises Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ce budget.

6. Affectation des résultats 2016 :

Au vu des Comptes Administratifs 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter et de reporter les résultats du Budget Communal 2017 comme suit :

BUDGET COM	FR 002	157 108.37 €
	IR 1068	240 204.04 €
	ID 001	68 423.26 €
BUDGET AST	IR 1068	25 590.89 €
	IR 001	16 487.37 €
BUDGET FORET	FR002	39 142.11 €
	IR 001	3 360.00 €
BUDGET LTT (Le Tacot/Bas du Parc)	FR002	94 504.69 €
	IR 001	49 309.16 €

7. Approbation des Comptes de Gestion 2016

Les comptes de Gestion 2016 relatifs aux budgets :

- ◊ Communal
- ◊ Forêt
- ◊ Assainissement
- ◊ Zone Artisanale
- ◊ Lotissement le Tacot / Bas du Parc

Sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

8. Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur une éventuelle augmentation des 3 taxes au profit de la commune. Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition,

Les taux inchangés pour 2016 sont :

° Taxe d'habitation : 18.33
° Taxe foncière bâti : 12.88

° Taxe foncière non bâti : 25.69

9. Taxe Assainissement

Compte tenu des travaux importants engagés pour l'assainissement, Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission « Finances », à savoir d'augmenter la surtaxe d'assainissement de 0.10 € du m3 d'eau consommé.

La part fixe resterait inchangée à 18.00 €, et la taxe d'assainissement passerait à 1.50 € le m^3 d'eau consommée.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

10. Vote des Budgets 2017

Après lecture et présentation par Monsieur le Maire, les budgets 2017 ont été votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- ◊ Budget Communal
- ◊ Budget Forêt
- ◊ Budget Assainissement
- ◊ Budget Le tacot / Bas du Parc

11. Indemnités du Maire et des adjoints :

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés, à compter du 01 février 2017, et en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 portant rectification du décret n°82-1105 du 23/12/1982 et du décret n°85-1148 du 24/10/1985.
Aussi, il convient de délibérer de nouveau quant à l'indemnité des Adjoints et du Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil vote à l'unanimité les indemnités des 4 adjoints qui correspondent à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de Conseil, Monsieur le 1° adjoint prend la parole et propose au Conseil Municipal qui vote à l'unanimité, l'indemnité de Monsieur le Maire qui correspondent à 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

12. Coupe de bois Parcelle 11 :

Depuis plusieurs mois, suite à la coupe de bois d'un privé jouxtant la parcelle 11, propriété de la commune, de nombreux sapins cassent lors de fortes rafales de vent, se couchent sur la voirie, et endommagent la ligne EDF située aux abords.

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'avancer la réalisation de l'éclaircie dans la parcelle 11, afin de regrouper la coupe avec les bois à abattre pour sécuriser la route et la ligne EDF, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

13. Achat de jardinières de fleurs :

Monsieur l'adjoint en charge de la commission Forêt et Cadre de vie informe que la commission a travaillé sur le renouvellement des jardinières de fleurs apposées sur le devant de la Mairie.
Après étude, Monsieur l'adjoint propose de valider le devis de la société LEBEAU Moulage Béton de Bourges (18) pour un montant de 1 921.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

14. Attribution du logement communal au 05 Grande Rue :

Monsieur le Maire informe que Monsieur TOURNIER Mathieu, locataire du logement situé au 05 Grande Rue, a donné son préavis, et rendra l'appartement au 30 avril prochain. Suite aux différentes visites et demandes de location, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'attribution du logement a été effectuée en faveur de Madame PARRAT Laura.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant, à la date du 01 mai 2017, et pour un loyer mensuel de 350.28 € auquel s'ajoute 80.00 € d'avance de charges. Il précise qu'une caution d'un montant de 350.28 € sera également demandée.

La séance est levée à 23h00.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 04 avril 2017

Questions diverses

Information n°1 :

Une conseillère fait remarquer que lorsqu'une poubelle jaune n'est pas collectée car son contenu n'est pas conforme aux consignes, qu'il serait souhaitable que les emballages refusés ne soient pas déposés à l'extérieur de la poubelle, car le plus souvent ils sont éparpillés par le vent.
Monsieur le 1er adjoint en prend note et remontera l'information.